

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3535

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Corbas

objet : Création du rond-point Mermoz/Bruyère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Grivel

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

**Conseil du 8 juillet 2019**  
**Délibération n° 2019-3535**

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Corbas
objet :	<b>Création du rond-point Mermoz/Bruyère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le projet de création du rond-point Mermoz/Bruyère est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération du Conseil le 6 juillet 2015.

La présente demande concerne une individualisation complémentaire d'autorisation de programme afin de prendre en charge les travaux d'aménagement.

Le boulevard Jean Mermoz à Corbas est un axe très roulant permettant de contourner le centre-ville de la Commune par l'est. Les intersections sur cette voie se font à partir de giratoires sauf le carrefour avec le chemin des Bruyères. De fait, ce carrefour est réputé dangereux et nécessite un aménagement de rond-point.

Pour réaliser les travaux d'aménagement du rond-point, il est nécessaire de disposer d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Une autorisation de programme de 20 000 € TTC ayant déjà été mise en place au titre de l'autorisation de programme études.

**II - Projet**

Le projet prévoit la création du rond-point, la structuration de cheminement piéton accessible aux personnes à mobilité réduite, la création d'un espace végétalisé au centre du rond-point, la réfection de l'ensemble des enrobés. Le projet prévoit également l'intégration de la voie verte présente sur le boulevard Jean Mermoz à l'ouest du rond-point.

**III - Coût**

La présente demande d'individualisation d'autorisation de programme s'élève à 676 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et 40 000 € HT en dépense à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses à la charge du budget principal se décomposent de la manière suivante :

- plantations : 25 000 €,
- mobilier urbain : 10 000 €,
- coordination sécurité protection de la santé (CSPS) : 10 000 €,
- détection de réseau : 20 000 €,
- travaux de voirie : 611 000 €.

**IV - Planning**

Les travaux seront réalisés au cours du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 et 1<sup>er</sup> trimestre 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** l'aménagement de la création du rond-point Mermoz/Bruyère à Corbas.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale n° P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie pour un montant en dépenses de 676 000 €TTC à la charge du budget principal et 40 000 €HT à la charge du budget annexe de l'assainissement selon l'échéancier suivant :

- budget principal :

- . 400 000 €TTC en dépenses en 2019,
- . 276 000 €TTC en dépenses en 2020 sur l'opération n° 0P09O7013 ;

- budget annexe de l'assainissement :

- . 20 000 €HT en dépense en 2019,
- . 20 000 €HT en dépense en 2020 sur l'opération n° 2P09O7013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté 696 000 €TTC pour le budget principal en dépenses (dont 20 000 € déjà individualisés via l'autorisation de programme études) et 40 000 €HT pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.**

.  
. .  
. .  
. .  
. .  
. .  
. .  
. .  
. .  
. .